

L'usine de pesticides Chimac-Agriphar à Ougrée (Seraing)

Quels sont les risques ? (1)

L'enjeu n'est pas mince, car la sécurité d'une population beaucoup plus étendue que celle des riverains immédiats est menacée: lors de l'incendie de février 2005, la concentration des retombées du produit toxique était plus élevée à Engis qu'à Ougrée même, site de l'entreprise! (A1)

Cette entreprise, qui a acheté les vieux bâtiments de l'ancienne Société belge de l'Azote, est installée à proximité de nombreuses habitations. C'est le résultat d'un processus historique où usines et logements des travailleurs s'entremêlaient. Cependant, la fabrication des pesticides s'est développée seulement dans les années 90 à Renory et il a fallu le classement de l'usine en usine "Seveso à hauts risques" pour attirer l'attention sur les dangers qu'elle faisait courir à la population. À peu près au même moment, début 90, Greenpeace organisait une action spectaculaire à la sortie des égouts de l'usine pour dénoncer l'absence d'épuration des eaux usées rejetées dans la Meuse, mettant pour la première fois cette usine sous les projecteurs des médias. Depuis, l'incendie de février 2005 et la pollution de la Meuse de juillet 2007, entraînant la mort de 50.000 poissons ont fait retentir la sonnette d'alarme et incitent à se demander ce que l'avenir réserve.

Quels sont les risques présentés par l'entreprise ?

La direction prétend que ses produits sont "inoffensifs" et l'entreprise "sans risque", parce que *les produits ont été homologués*. Comment apprécier, alors, l'interdiction de dizaines de pesticides qui avaient pourtant été homologués (le paraquat vient d'être interdit par l'UE), comment apprécier le plan belge de réduction de pesticides (pour 2010: - 50 % de l'effet négatif des biocides et - 25 % des pesticides agricoles), comment expliquer les accidents signalés par le Centre antipoison ? Comment qualifier l'Appel de Paris qui met en accusation les graves effets de la pollution, notamment par les pesticides, et qui a été signé par des nombreux scientifiques, parmi lesquels plusieurs prix Nobel ?

Les riverains ne sont pas épargnés:

- odeurs nauséabondes: trop souvent, les riverains les plus proches sont incommodés par des émanations provenant de l'entreprise;

- pollution de l'air: les gaz polluants s'échappent sans être filtrés et constituent une pollution quotidienne considérée comme plus toxique qu'une pollution importante mais brève; les substances actives des pesticides et les solvants sont très fréquemment des produits provoquant cancers, atteintes à la reproduction (stérilité malformations congénitales...), au système nerveux, aux défenses immunitaires. Seuls les locaux où des pesticides sous forme solide (poudre) sont manipulés disposent d'un système de filtration¹; (A2)

- pollution de l'eau: une station d'épuration devrait assurer des rejets "propres", la pollution de la Meuse de juillet dernier, tuant environ 25 tonnes de poissons et détruisant des écosystèmes, démontre que rien n'est acquis; (A3)

- pollution du sol: un ancien ouvrier a accusé la direction d'avoir enfoui des déchets toxiques à l'endroit où a été érigé un nouveau bâtiment et le Parquet a ouvert une instruction; cette accusation a été confirmée par un autre ancien travailleur interrogé par la police; (A4)

- risque d'accident: explosion ou incendie avec nuage toxique sont à prendre en considération. Depuis Bhopal, on sait que les pesticides peuvent provoquer des hécatombes, il convient de prendre les mesures de

¹ Des anciens ouvriers affirment que ces filtres sont nettoyés sans précaution avec des rejets dans le voisinage.

sécurité les plus sophistiquées et de préparer la population et les services compétents (pompiers, police, médias, transports en commun...) à toute éventualité. Il reste encore beaucoup à réaliser avant de pouvoir rassurer la population.

Le comité des riverains est amené à traiter non seulement avec la direction d'Agriphar, mais aussi avec la Région wallonne (pollution), le gouverneur de la Province (plan d'urgence, confinement et évacuation des riverains en cas d'accident), la commune, un service du ministère de l'Intérieur (pour les sirènes). Il n'a cependant pas pu établir de liaison avec la délégation syndicale FGTB, majoritaire².

Le comité des riverains des années 90 était relativement faible, sans grand appui au sein de la population, et ses revendications, pourtant essentielles, n'étaient nullement prises en considération. Il demandait avant tout la présence d'un garde en l'absence d'ouvriers de l'entreprise (la nuit, les week-ends, etc.) et l'installation de l'arrosage automatique anti-incendie dans le hall de production. Lors de réunions avec des représentants de la Région wallonne et de la commune, en plus de la direction et des riverains, il a constaté le laxisme des autorités publiques, qui ne soutenaient en rien les demandes légitimes des riverains et n'exerçaient visiblement aucune pression sur l'entreprise. Celle-ci a dû cependant se moderniser en tenant compte des impératifs de la législation et des assurances incendie: une station d'épuration a été construite et les nouveaux bâtiments ont été pourvus de détecteurs de fumées et de l'arrosage automatique.

Deux incidents, qui auraient dû servir d'avertissements, sont parvenus à la connaissance des riverains:

- un jour de mars 99, en début de soirée, provenant d'une coulée ratée du haut fourneau de Cockerill, des morceaux de fonte en fusion sont projetés sur le toit de Chimac-Agriphar, qu'ils perforent immédiatement et mettent le feu aux produits stockés; des ouvriers sont heureusement présents et arrêtent le sinistre. Mais la plupart du temps, à cette heure-là (18 h), il n'y a plus personne sur place.
- en juin 99, des produits à éliminer mettent le feu à des palettes en bois; c'est la nuit, le système Securitas fonctionne et l'incendie est maîtrisé; cependant, la direction reconnaît que les incidents de nuit provoquent un certain énervement et qu'il faut donc revoir le système d'intervention. Plusieurs riverains avaient auparavant déjà critiqué l'usage de palettes en bois dans cette usine dangereuse, au lieu de palettes en métal.

Le manque de soutien de la population a entraîné la quasi-disparition du comité des riverains, et le ronron des réunions célébrant les "progrès" accomplis par une entreprise qui se développe considérablement est devenu la règle. Plutôt que d'investir dans la sécurité, la direction a fait construire un énorme bâtiment pour abriter des bureaux et en jeter plein la vue aux visiteurs, clients ou clients potentiels.

L'incendie de 2005

Le 6 février 2005, un dimanche en fin de journée, en l'absence de toute présence humaine, dans le hall qui n'est toujours pas protégé correctement (malgré les promesses réitérées au long des années), une étuve s'emballe³. Alerté par la puissante odeur de chou pourri d'un pesticide,

² Un premier contact a eu lieu ce 10 janvier 2008 avec le délégué principal de l'usine et le président de la Centrale générale.

³ Selon d'anciens ouvriers préposés aux étuves, celles-ci auraient connu des défauts dès leur mise en route et auraient été mises en cause par l'un ou l'autre cadre écarté ensuite par la direction.

un riverain appelle les pompiers; ceux-ci, soi-disant préparés à toute éventualité, ne reconnaissent pas l'odeur typique du produit, cherchent en vain une fuite de gaz et décident de s'en aller... quand ils entendent l'explosion entraînant l'incendie ! Cet "heureux hasard" leur permet d'intervenir promptement, mais si l'étuve avait explosé un quart d'heure plus tard, après le départ des pompiers, la catastrophe aurait pris des proportions incalculables, vu la quantité de produits explosifs et toxiques stockés aux alentours. Il n'empêche que l'incendie se prolonge plusieurs heures et que l'évacuation des riverains est décidée dans le désordre et l'affolement. Des personnes sans voiture errent longuement à pieds dans les rues polluées, les messages des haut-parleurs sont inaudibles, les policiers parlent à travers leur masque, les sirènes ne s'entendent pas dans la plupart des logements, aucune information ne parvient par les médias avant minuit, le lieu de confinement se trouve à 500 mètres à vol d'oiseau de l'usine en flammes, la fin de l'évacuation est décidée à 3 heures du matin, alors que des fumées toxiques continuent à se répandre. Bref, une soirée de cauchemar pour des riverains ignorant souvent les risques liés à l'entreprise, voire l'existence de l'entreprise elle-même ! Dans les jours qui suivent, beaucoup d'habitants se plaignent d'irritation des voies respiratoires, des yeux, de la bouche; même des animaux domestiques présentent des troubles.

Le comité des riverains renaît de ses cendres (!) au sein d'une population que la présence de l'entreprise inquiète et qui commence à se poser des questions sur la nature des pesticides. Le comité refuse de réclamer la fermeture de l'usine – la question de l'emploi est trop sensible et beaucoup de gens utilisent eux-mêmes des pesticides – ou même son déplacement – qui risquerait seulement de mettre en danger des populations moins averties dans des régions où la législation serait peut-être encore plus insuffisante.

Suite au sinistre, les autorités publiques – Province, Région wallonne et commune – se montrent plus sensibles aux risques chimiques et aux appréhensions de la population.

Après l'incendie, l'arrosage automatique est enfin placé dans la plus grande partie du hall de production, un service de gardiennage est instauré, etc.

Le comité a établi une liste de demandes pour sécuriser l'entreprise et préparer la population à un éventuel accident. La mobilisation devant l'entreprise à la date anniversaire de l'incendie a chaque fois été répercutée dans les médias, au grand déplaisir de la direction qui considère l'incident clos et qui a repris son ronron traditionnel. Le 6 février 2007, plus de 70 riverains ont procédé à un lâcher de ballons auxquels était attaché un message: *Ce ballon a été lâché devant l'usine de pesticides Agriphar, à Ougrée. En cas d'accident, c'est un nuage toxique qui serait arrivé.* On comprend dès lors que la direction s'efforce d'écarter le comité des riverains et d'éviter le dialogue. Pourtant les sujets d'insatisfaction ne manquent pas: la pollution de l'air continue, l'installation de l'arrosage automatique n'est pas tout à fait terminée, des produits dangereux qui pourraient être remplacés par d'autres moins nocifs restent en usage, la population n'est toujours pas préparée (seul pas en avant, un exercice dans quelques écoles a eu lieu en mai 2007).

Le permis pour une augmentation de la production

En juin et juillet 2007, deux réunions de consultation ont eu lieu pour communiquer à la population l'intention d'Agriphar d'augmenter la production de 30 % grâce à l'introduction d'une nouvelle ligne de production. L'objectif principal est de fabriquer un fongicide pour les bananes, ce qui pose en plus la question des conditions de la culture de la banane en Afrique et en Amérique latine (surexploitation des travailleurs, arrosage des pesticides par avion sans précautions suffisantes...).

Pour faire accepter ce projet, l'administrateur a osé prétendre que ses produits étaient "inoffensifs"⁴ et qu'il était plus sain de manger les pommes traitées sans les éplucher⁵. Selon lui, l'incendie n'avait pas eu de conséquence et pas un seul riverain n'avait même toussé. Quant au placement de filtres pour limiter la pollution de l'air, il faudrait d'abord que le permis soit accepté, prétend la direction; en réalité, l'épuration de l'air est exigée depuis peu par une directive européenne (IPPC).

Devant le mécontentement de plusieurs dizaines de riverains présents, la direction a accepté de terminer le placement de l'arrosage automatique pour la fin 2007. C'est d'ailleurs la première fois qu'une demande des riverains est prise en considération. Le comité des riverains a déposé une liste de demandes en insistant sur les quatre plus importantes considérées comme des préalables:

1) *La finition des travaux de sécurisation incendie dans le hall de production (arrosage automatique, etc.): la direction s'est engagée à réaliser les travaux avant la fin de l'année.* (A5)

2) *L'installation des filtres les plus efficaces existant pour réduire drastiquement la pollution de l'air par l'entreprise.*

3) *L'élimination progressive des produits les plus dangereux, selon des classifications internationales.* (A6)

4) *La préparation de la population à tout nouvel accident (exercice de confinement et d'évacuation), sirènes audibles, route d'évacuation pour les rues sans issue de secours, médias et transports en commun préparés à réagir rapidement (ces demandes ne sont pas de la compétence de l'usine, mais sont indispensables à cause des risques engendrés par la production de pesticides et devraient être soutenues, voire financées partiellement par l'entreprise).* (A7)

Odeur nauséabonde et hécatombe de poissons

Les riverains les plus proches sont souvent dérangés par des odeurs nauséabondes, notamment le 24 mai pendant neuf heures; un tuyau débranché en serait responsable. Les négligences ne se comptent plus.

Le 31 juillet, une pollution de la Meuse par deux insecticides d'Agriphar a provoqué l'intoxication d'environ 50.000 poissons et des dommages aux écosystèmes aquatiques. Alors que la station d'épuration semblait régler la question de la pollution de l'eau, il faut bien constater que l'irresponsabilité dame le pion aux "bienfaits" de la technologie ! D'anciens ouvriers ont prétendu que les eaux de rinçage des cuves sont régulièrement envoyées dans la Meuse sans effets visibles et ils estiment que la station d'épuration est de trop faible capacité: à vérifier. Une enquête auprès de la Région wallonne a confirmé que les contrôles sont rares, sinon inexistantes, par manque de personnel. Le permis de rejet des eaux usées est en cours de renouvellement depuis... 2002-2003 !

Peut-on accepter les affirmations de la direction d'Agriphar après la pollution de la Meuse: *le produit se concentre dans la chair des poissons en quantité telle que la consommation ne présente aucun danger pour la santé humaine [...]* (Le Soir, 4 et 5 août 2007) ?

⁴ Le chlorpyrifos est cité parmi les produits inoffensifs, alors qu'il est interdit aux États-Unis pour les usages domestiques, car il est fortement soupçonné de porter atteinte au système nerveux des enfants et des animaux de compagnie.

⁵ Les pommes sont des fruits qui subissent un grand nombre de traitements, de 20 à 30 !

"Une direction plus dangereuse que ses produits" (expression d'un ancien ouvrier)

Le comité des riverains n'a pas confiance dans la direction d'Agriphar pour qui la sécurité est manifestement une préoccupation accessoire, rejetée dès que l'intérêt immédiat semble l'exiger. Quels que soient les moyens mis en œuvre, ils restent inopérants si l'entreprise ne pratique pas une culture de la sécurité, en avertissant le personnel des risques encourus et en lui enjoignant de respecter scrupuleusement les directives; l'appel à des intérimaires pour des tâches sensibles s'oppose directement aux exigences de la sécurité, et conforte le comité dans son opinion défavorable.

C'est pourquoi le comité veut que les engagements d'Agriphar concernant la finition de l'arrosage automatique et l'installation des filtres épurant l'air soient réalisés avant toute hausse de production. Le comité pourra établir un rapport de confiance si la direction d'Agriphar reconnaît le danger potentiel représenté par ses produits et accepte d'établir un calendrier d'élimination des produits les plus dangereux⁶. D'autre part, la préparation de la population à tout accident grave devrait enfin dépasser le stade d'un exercice dans quelques écoles.

La direction d'Agriphar a poursuivi ses tentatives d'évincer le comité. Il a convoqué d'autorité une réunion le 16 octobre dernier pour créer... un comité de riverains bis, dont le comité existant était exclu ! Le bourgmestre, invité à la réunion, s'est opposé publiquement à ce projet, qui a été abandonné au profit d'un comité d'accompagnement⁷; ce comité se réunira trois fois par an avec des représentants du comité des riverains et des comités de quartier voisins de l'entreprise. (A8)

Par conséquent, le comité est opposé à une *augmentation de la production* dans de telles conditions (pas à l'ensemble du permis).

La résistance se poursuit...

⁶ Une série de pesticides sont en cours d'interdiction par la CEE ou sont déjà fortement limités dans leur utilisation, il n'est pas nécessaire d'attendre la date ultime pour ne plus les utiliser !

⁷ Un comité d'accompagnement est souhaité dans la liste des demandes du comité des riverains.

ANNEXE

Les études d'incidences et de sûreté ont été soumises à l'enquête publique pour obtenir le permis. Elles sont réalisées par des agences extérieures financées par l'entreprise. Dans l'ensemble, elles confirment et illustrent malheureusement beaucoup de points critiques soulevés par le comité, mais leur position est conciliante (sous-estimation des risques pour la santé, recommandations peu contraignantes). C'est la commune et, en dernier recours, la Région wallonne, qui décident des conditions pour l'obtention du permis.

A1. La zone à risque

L'étude d'incidences envisage 13.000 personnes à Seraing, 2.800 à Tilleur, 9.600 à Liège (Angleur, Sclessin, Cointe), soit un rayon de 2 km. On est encore loin du compte, car l'incendie a montré, à travers les analyses de sol et de légumes, qu'il y avait plus de retombées à Engis qu'à Ougrée !

L'étude précise que 70 % des vents dominants soufflent vers Liège et 30 % vers Seraing.

A2. La pollution de l'air

L'étude d'incidences relève trop de solvants et trop de poussières dans l'air. Les filtres pour épurer les émanations gazeuses devraient aussi éliminer les odeurs. L'étude estime que l'épuration de l'air dans les meilleurs délais est prioritaire. Agriphar s'engage à installer les filtres pour 2009 (question: 2009 correspond-il au "meilleur délai"?). Concernant les filtres pour les poussières, l'étude estime qu'il faut améliorer les filtres actuels et en ajouter.

Pour le comité, l'installation des filtres est un préalable.

A3. La pollution de la Meuse

Selon l'étude d'incidences, certaines normes sont encore dépassées et le système d'égouttage n'est pas fiable et doit être amélioré en priorité: trop vieux, risque de fuites, tronc commun avec Tensachem, canalisations en partie non repérées.

Les Hollandais se plaignent de la trop grande présence de pesticides dans la Meuse qui leur sert pour l'eau potable.

A4. La pollution du sol

Selon l'étude d'incidences, les terres de remblai contiennent des produits dangereux pour la santé et l'environnement (HAP, solvants, PCB, pesticides) et doivent être assainies rapidement.

À notre avis, il serait sans doute utile d'analyser le sol des jardins avoisinants.

A5. Le sprinklage

L'étude de sûreté envisage dans les scénarios d'accident qu'un des cas de figure les plus dangereux se situe à la formulation, avec un effet domino si le sprinklage dysfonctionne. Elle nous apprend aussi que le sprinklage est toujours absent dans une partie du hall de production et encore dans trois ateliers de conditionnement; aussi dans un local de stockage temporaire des déchets. Elle estime très urgent de terminer le sprinklage, ce qui devrait être déjà fait...

Selon l'étude, le sprinklage est efficace, mais présente un risque élevé de dysfonctionnement. Nous en déduisons la nécessité de demander un contrôle supplémentaire annuel sous la responsabilité de la Région wallonne.

A6. Les produits les plus dangereux

Selon l'étude d'incidences, dans la bonne centaine de produits de base présents sur le site, la plupart sont dangereux pour la santé et/ou l'environnement.

Pour la santé, l'étude relève que, selon la classification européenne, plusieurs de ces produits sont cancérigènes et dangereux pendant la grossesse. Cette classification est critiquée par de nombreux scientifiques, car elle n'étudie presque pas les effets sur les systèmes endocrinien et nerveux.

L'étude nous apprend aussi que la dodine, le produit concerné par la hausse de 30 %, est inflammable et à caractère explosif. La dodine est un produit toxique pour la santé et pour l'environnement.

Nous savons qu'elle sera répandue par avion sur les bananeraies où elle atteint les travailleurs mal protégés, femmes et enfants compris.

L'étude nous apprend qu'Agriphar stocke sur son site, au bénéfice de Protex (devenue filiale), des matières finies produites ailleurs. Beaucoup de ces produits sont parmi les plus dangereux et ne sont même plus utilisés par Agriphar !

La revendication du comité de supprimer progressivement les produits les plus dangereux (qualifiée par M. Mathot de "surréaliste") rencontre le "principe de substitution" et de "chimie verte" encouragés par la directive européenne IPPC évoquée dans l'étude. Cette revendication nous semble la meilleure garantie tant face au risque d'accident que face à la pollution quotidienne. M. Van Malder, qui a été responsable de la prévention des accidents majeurs pour la Région wallonne, défend d'ailleurs les mêmes principes.

Agriphar reconnaît lui-même, dans l'étude, l'abandon de certaines substances toxiques, parfois après épuisement du stock, mais sans donner les raisons de cet abandon.

A7. La préparation de la population

L'étude préconise des exercices de confinement et d'évacuation à intervalles réguliers, des sirènes audibles, un chemin d'évacuation.

A8. Les rapports avec la population

L'étude recommande la création d'un comité composé de riverains, d'autorités locales et de la direction de l'entreprise; les bilans environnementaux établis par l'usine devraient être accessibles aux riverains.

La saga autour du permis unique (2)

L'article précédent dévoilait les risques présentés par cette entreprise de pesticides, classée Seveso 2, à haut risque. L'incendie de 2005 avec évacuation de la population et l'hécatombe de milliers de poissons tués par deux insecticides déversés accidentellement dans la Meuse l'été dernier ont entraîné une grande inquiétude parmi les populations avoisinantes. Le comité des riverains cristallise les exigences pour une réelle sécurité face à la direction de l'entreprise et intervient auprès des autorités publiques concernées (la Province et le gouverneur pour les plans d'urgence, le ministère de l'Intérieur pour les sirènes, la Région pour les contrôles, la Commune pour diverses revendications).

La direction de l'entreprise a déposé une demande de permis unique (permis d'environnement et permis d'urbanisme) pour pouvoir notamment augmenter la production de 30 %. Les deux réunions de consultation ont convaincu le comité des riverains que la direction de Chimac-Agriphar était "plus dangereuse que ses produits" !

Le comité des riverains veut que toute l'entreprise soit "sécurisée" avant qu'une hausse de production soit envisagée. Or, pour obtenir le permis d'augmenter la production, Chimac-Agriphar a dû commander une étude d'incidences. Celle-ci a fait apparaître qu'une partie des sols était fortement contaminée, que le système d'égouts était défectueux, que les filtres à poussière étaient insuffisants et a confirmé l'urgence d'installer des filtres pour éliminer les produits gazeux toxiques.

Pour soutenir son objectif, le comité a lancé une pétition parmi les habitants les plus concernés; il ne disposait même pas de quinze jours pour la mener à bien (la durée de l'enquête publique est d'un mois, mais le délai a été amputé de nombreux jours à cause des fêtes de fin d'année). Trois mille signatures ont été recueillies, plus de 90 % des personnes sollicitées l'ont approuvée, ce sont des rues entières d'Ougrée, de Seraing, de Sclessin et d'Angleur qui se sont prononcées.

Quelques jours après la remise de la pétition tombait le 3^e anniversaire de l'incendie du 6 février 2005. L'occasion de rappeler l'empoisonnement de milliers de poissons l'été dernier. Une "cérémonie d'hommage au poisson inconnu", mort pour nous alerter, s'est déroulée devant l'usine. Un énorme poisson en carton, symbolisant le poisson inconnu, a été attaché à l'entrée de l'entreprise et une gerbe composée de fleurs et de poissons en carton a été solennellement déposée, pendant que des riverains saluaient avec des cannes à pêche.

L'ampleur de la pétition, les répercussions dans les médias ont incité les autorités communales de Seraing à réagir publiquement. Une conférence de presse a eu lieu le 28 janvier sur l'initiative du bourgmestre et des toutes boîtes signées par lui ont été distribuées dans les rues avoisinantes de l'entreprise début février. Mais des informations imprécises ont jeté la confusion. Ainsi, des journaux ont annoncé que le permis était accordé, alors que la commune remettait seulement un avis et qu'elle ne prendra sa décision qu'après diverses péripéties, un à deux mois plus tard. Tout aussi grave et démobilisateur, la conférence de presse et les toutes boîtes rencontraient une partie des demandes des riverains – l'installation de filtres pour épurer l'air, l'assainissement des remblais, etc. devaient être exécutés avant la hausse de production –, mais l'avis remis par le Collège ne fixait aucun préalable à la hausse de production, ne contenait aucun calendrier. Le comité des riverains espère que les autorités communales lèveront ces ambiguïtés⁸. Il n'en reste pas moins vrai que des

⁸ Il existe également une confusion au sujet du comité d'accompagnement composé de riverains, de la commune et de la direction de l'entreprise: le bourgmestre A. Mathot avait proposé que les riverains soient représentés par le comité des riverains et des comités de quartier, proposition acceptée par les parties concernées. Mais l'avis de la commune contient une procédure peu démocratique qui lui donne le droit de choisir elle-même les riverains participants.

demandes importantes ne sont même pas prises en considération. Un calendrier pour la suppression des produits les plus dangereux, déjà interdits par l'Union européenne ou en voie de l'être, n'est pas envisagé, alors qu'une directive européenne encourage la "chimie verte", que des restrictions de plus en plus sévères sont imposées à l'utilisation des pesticides (la France vient d'en interdire 30 %, en application de directives européennes). D'autre part, la préparation de la population à tout accident grave est loin d'être effective: il faudrait des exercices de confinement et d'évacuation, des sirènes audibles, un chemin d'évacuation pour les habitants obligés de passer à proximité de l'usine en cas d'alerte.

Le comité des riverains a pu enfin rencontrer les responsables syndicaux FGTB, le président de la Centrale générale et le délégué principal, et un dialogue a débuté, même modestement. Le positif est que la FGTB reconnaît le comité des riverains et a insisté pour que la direction de Chimac-Agriphar en termine avec ses manoeuvres pour l'écarter. Cependant, la FGTB soutient la direction de l'entreprise dans sa volonté de lier hausse de production et sécurisation de l'entreprise, au nom de l'emploi et au nom de la confiance dans l'action de la délégation en faveur de la sécurité. Question emploi, il n'y aura sans doute pas d'embauche, peut-être plus de travail pour les intérimaires; question sécurité, les demandes légitimes du comité des riverains – qui, si elles avaient été prises en considération, auraient évité l'incendie de 2005 – n'ont pas été soutenues par la délégation; la pollution de la Meuse de juillet 2007 n'incite pas non plus à confier actuellement son sort à l'entreprise et à son personnel.

Par conséquent, comme on dit, le combat continue. Prochaines échéances: la décision de la commune de Seraing, le recours possible à la Région wallonne, qui tranche en dernier ressort.

L'usine de pesticides Chimac-Agriphar à Ougrée (Seraing)

Permis accordé, recours possible (3)

Les articles précédents dévoilaient les risques présentés par cette entreprise de pesticides, classée Seveso 2, à haut risque. L'incendie de 2005 avec évacuation de la population et l'hécatombe de milliers de poissons tués par deux insecticides déversés accidentellement dans la Meuse en 2007 ont entraîné une grande inquiétude parmi les populations avoisinantes. La direction de l'entreprise a déposé une demande de permis pour pouvoir notamment augmenter la production de 30 %.

Sept membres du comité des riverains ont visité l'usine en activité – à une date et à une heure fixées par la direction, pas à l'improviste ! Malgré cette restriction, la visite n'a pas été inutile. Tout le site baigne dans une atmosphère malsaine, le nez se bouche, la gorge est irritée, une odeur prégnante a émané des vêtements pendant des heures. Seuls les ouvriers qui manient les fûts de produits toxiques sont revêtus d'une combinaison de protection – une partie du bras était cependant dénudée – et un masque à gaz sur deux était "confortable"; les autres travailleurs se contentent de lunettes de protection. Par contre, de nouvelles mesures de sécurité sont prises, comme le contrôle régulier des vannes. Les constatations rassurantes succèdent ainsi à de nouvelles inquiétudes.

C'est le 21 mai que le collège communal de Seraing a approuvé le permis. Un recours à la Région wallonne est possible. Le permis, long de 156 pages, est rédigé dans un langage technique à peu près inaccessible aux profanes que nous sommes. Il y a tellement de mesures de sécurité qu'on se demande comment un contrôle efficace pourrait avoir lieu. En repensant à la visite et à tous les investissements nécessaires pour espérer éviter une catastrophe, une conclusion s'impose: Tout ça pour ça !

Dans le permis, quelques lignes de force sont positives, rencontrant les demandes des riverains: notamment, les filtres pour épurer l'air des gaz et poussières toxiques devront être installés dans les deux ans, avant toute extension de la production. Cependant, il manque des mesures et des recommandations sans doute plus difficiles à mettre en œuvre, mais essentielles. Car la meilleure garantie pour les riverains comme pour le personnel de l'usine est que les produits les plus dangereux soient progressivement écartés (produits cancérigènes, reprotoxiques, explosifs...). Or, Chimac pratique la politique du pire. Elle stocke pour le compte d'une autre société des pesticides extrêmement dangereux, dont certains sont interdits dans l'Union européenne, mais encore autorisés en Afrique et ailleurs. Pourquoi se priver ? L'éthique, c'est quoi ? D'autres produits en voie d'interdiction – on sait que les procédures européennes sont lentes, lobby de la chimie oblige – sont aussi stockés et encore utilisés. Une entreprise aussi dangereuse, voisine de nombreuses habitations, pourrait retourner ce "handicap" si elle prenait l'initiative de promouvoir une image plus verte et éloignait ainsi les risques d'accidents graves et des effets à long terme sur la santé. C'est du rêve.

D'autres aspects du permis sont insuffisants. Pensons par exemple à l'impréparation de la population en cas d'accident, telle qu'elle l'était déjà en 2005, lorsque l'évacuation s'est faite dans le plus grand désordre. Exercices de confinement et d'évacuation, chemin d'évacuation, etc. ne sont toujours pas réalisés. Lier cette "sécurisation" à l'extension de la production serait logique.

Quant au comité d'accompagnement, composé de la direction de Chimac, de délégués de la commune et de la Région wallonne, ainsi que de riverains, le problème est que le choix des riverains sera effectué par la commune ! Pas moyen de faire comprendre aux autorités que c'est aux riverains à élire leurs représentants: oui, nous en sommes là.

Un recours est donc introduit, avec l'espoir que le ministre de l'Environnement, M. Lutgen, prenne mieux en considération les demandes des riverains. Ce n'est pas impossible, puisque la rencontre du mois d'avril entre le comité des riverains et un représentant de son cabinet a été constructive.

L'usine de pesticides Chimac-Agriphar à Ougrée (Seraing)

Recours favorable, questions en suspens (4)

Résumé des épisodes précédents: Cette entreprise de pesticides est classée Seveso 2, à haut risque. L'incendie de 2005 avec évacuation de la population et l'hécatombe de milliers de poissons tués par deux insecticides déversés accidentellement dans la Meuse en 2007 ont entraîné une grande inquiétude parmi les populations avoisinantes.

La direction de l'entreprise a déposé une demande de permis pour pouvoir notamment augmenter la production de 30 %. Des conditions préalables ont été fixées. Un recours a cependant été introduit avec l'appui du comité des riverains; de son côté, Inter-Environnement Wallonie a également introduit un recours sur le seul aspect de la représentation des riverains au comité d'accompagnement (il était prévu que la commune serait habilitée à choisir les représentants des riverains après appel public à des candidatures).

Le comité des riverains a diffusé un "toutes boîtes" faisant un bilan très général de ce qui a été obtenu et de ce qui n'a pas été obtenu.

La pétition a été utile !

Quasiment tous les habitants d'Ougrée-bas présents au moment de notre passage ont signé la pétition exigeant que l'entreprise de pesticides soit sérieusement sécurisée avant toute hausse de production. Les riverains d'Angleur, de Sclessin, de Seraing sollicités ont aussi signé massivement. Trois mille signatures ont été récoltées en peu de temps et elles ont pesé dans les conditions imposées par les autorités dans le nouveau permis d'exploiter.

Ce qui a été obtenu:

Les filtres pour épurer les gaz nuisibles rejetés dans l'air doivent être installés pour le 30 juin 2009 (Il n'y a rien jusqu'à présent pour les éliminer !).

Tous les rejets de poussières seront filtrés pour fin 2009; un entretien annuel des filtres est prévu (actuellement, une partie des poussières est filtrée).

Pour l'épuration des eaux usées, mesures fort strictes et contrôles quotidiens; de plus, un nouvel égouttage dans le sol est en cours.

Pollution du sol (métaux lourds, huiles minérales, HAPs et pesticides divers): plan de réhabilitation dans un an.

Désignation de personnes qualifiées aux endroits à risque, en nombre suffisant (à vérifier par l'inspection Seveso).

Il faudra naturellement veiller à ce que le calendrier soit respecté: le contrôle citoyen (par le biais du comité des riverains et du comité d'accompagnement) et le contrôle de la Région wallonne sont absolument nécessaires.

Ce qui n'a pas été pris en considération:

Des produits interdits dans l'Union européenne sont stockés, en toute légalité. Insupportable au point de vue éthique (vendre à d'autres ce qui est estimé nuisible pour nous !) et dangereux en cas d'accident.

Des produits en voie d'interdiction – ils sont de plus en plus nombreux ! – sont utilisés et vendus jusqu'à la dernière échéance: cette entreprise située dans une zone habitée devrait montrer l'exemple en se limitant aux produits les moins dangereux, c'est le contraire qui se passe.

C'est d'autant plus inquiétant que la préparation de la population en cas d'accident n'a pas progressé depuis l'incendie (à part un exercice dans des écoles). Sans parler des sirènes inaudibles, du chemin d'évacuation promis et non réalisé, etc.

Le combat n'est pas terminé, les succès engrangés sont des encouragements à poursuivre. Votre soutien est plus que jamais le garant de succès futurs.

Revenons sur quelques aspects qui méritent des commentaires.

1) Le stockage de produits interdits dans l'Union européenne et l'élimination des produits les plus dangereux.

Qu'en dit le recours approuvé par le gouvernement wallon ?

"[...] le requérant prétend que la S.A. Chimac stocke, sur le site d'exploitation, des produits interdits par l'Union européenne, pour ensuite être commercialisés; [...] en effet, certains produits sont interdits à la vente, mais uniquement dans l'Union européenne; [...] la société peut donc créer, stocker et vendre ces produits interdits hors Union européenne; [...] il n'appartient pas à l'autorité compétente d'interdire leur vente hors Union européenne [...]."

Concernant les produits les plus dangereux, même dérobade: *"[...] l'autorité compétente ne peut imposer l'utilisation d'un produit plutôt qu'un autre puisque cela dépend des spécifications demandées par le client; [...] il faut donc que le produit de remplacement rencontre le souhait du client;"*

Le principe de substitution – non encore obligatoire, mais ce sera pour bientôt dans l'UE – est complètement ignoré par l'autorité fort peu compétente en ce domaine. S'il est vrai qu'il n'est pas possible à cette autorité d'interdire tel ou tel produit – ce qui n'était pas demandé par nous, et pour cause –, il est absolument nécessaire *d'inciter* (par la menace de contrôle accru ? par quelques mesures de sécurité supplémentaires ?) la direction de Chimac de s'orienter dans une autre direction, d'adopter une autre attitude, d'autant que l'UE encourage le passage à la "chimie verte" ! Le mot éthique existe et devient de plus en plus en vogue, même dans l'industrie: vendre ailleurs ce que nous considérons comme nuisible pour nous est-il admissible ? La présence même de ces produits interdits par l'UE constitue en outre une menace constante pour les riverains.

2) La hausse de production de 30 %

L'augmentation de production servira surtout à préparer un fongicide à base de dodine, afin de soigner une maladie grave atteignant les bananes (maladie de Sigatoka). Là aussi, l'éthique est-elle au rendez-vous? La dodine est placée sur la liste noire de Greenpeace⁹. Comment est-elle utilisée en Afrique et en Amérique latine ? Quelles sont les conditions de travail du personnel ? Quelles protections pour les travailleurs lors des pulvérisations ? Que devient l'environnement dans une monoculture soumise à de nombreux traitements de pesticides ? On devine aisément la plupart des réponses.

Il faudrait à la fois une conscience plus pertinente des risques liés aux pesticides dans la population et des sentiments plus aigus de solidarité avec les pays du Sud pour qu'une action soit menée sur ce terrain.

3) La préparation de la population

Depuis l'incendie de 2005, qui a révélé l'état d'impréparation de la population (et des services concernés), peu a été fait. Un exercice de confinement et d'évacuation dans quelques écoles a eu lieu l'année passée. C'est tout. La population n'est toujours pas préparée ni au confinement et encore moins à l'évacuation (les autorités nient même l'urgence de s'y préparer). Les sirènes sont inaudibles, les deux nouvelles qui attendaient d'être installées depuis... un an au moins semblent en voie de l'être. Le chemin d'évacuation pour les habitants des rues sans issues – donc obligés de s'échapper en se dirigeant vers l'usine – a été promis par le bourgmestre pour fin... 2007, mais toujours pas tracé.

Cette situation accentue le sentiment d'insécurité. Le comité voulait que la hausse de production n'ait pas cours tant que la population n'était pas mieux préparée. Dans le recours, il n'en est pas tenu compte – bureaucratie oblige – car c'est de la compétence d'autres autorités (fédérales et

⁹ The Dirty Portfolios of the Pesticides Industry, Product Evaluation & Ranking of Leading Agrochemical Companies, A report by Greenpeace, June 2008.

provinciales, non régionales). Comme si la protection des riverains se découpait arbitrairement en fonction des différentes autorités responsables !

4) Le comité d'accompagnement

Le permis prévoyait la constitution d'un comité d'accompagnement composé de représentants de l'entreprise, de la commune, de la Région wallonne et des riverains. Ce comité n'a pas grand poids, sa principale utilité pour les riverains est de glaner quelques informations sur l'entreprise, qui prend soin de ne pas divulguer ce qui pourrait lui nuire. La procédure pour choisir les représentants des riverains était antidémocratique: appel public à candidats par la commune qui ensuite ferait son choix. Deux autres comités d'accompagnement de la commune ont été constitués d'une manière semblable (c'était un département de la Région wallonne qui choisissait parmi les candidats des riverains), notamment celui du Haut Fourneau 6 après sa réouverture. D'autres comités d'accompagnement en Région wallonne ont sans doute suivi une procédure antidémocratique (Intradel ?).

Le recours donne satisfaction aux riverains, ainsi qu'à Inter-Environnement Wallonie. La commune est chargée de convoquer une réunion de riverains qui élira les représentants des riverains. Il est rappelé qu'aucune autre partie participant au comité d'accompagnement (commune, Région wallonne et... direction de l'entreprise) ne peut interférer dans la procédure concernant les riverains. Ceci pourrait d'ailleurs servir à remettre en cause les autres comités d'accompagnement !

Mais concrètement, la commune s'est contentée d'un appel discret à une réunion des... candidats des riverains et non à une réunion des riverains eux-mêmes. La démocratie, c'est compliqué... Que s'est-il passé à cette réunion ? Le comité des riverains a invité ses sympathisants à s'y rendre et à soutenir sa liste de candidats pour Seraing. Il fallait 4 effectifs et 4 suppléants pour Seraing, la moitié pour Liège. Finalement, c'est le comité qui a tenu la réunion et a fait élire ses candidats (seule modification: une riveraine en bons termes avec le comité a été choisie en tant que suppléante). Pour Liège, il n'y a pas eu de vote, il y avait 4 candidats pour les 4 places: deux de ces candidats font partie du comité, un autre est président du comité de quartier de Sclessin qui soutient notre combat et le quatrième n'est pas connu de nous.

5) La procédure pour le permis unique à peine terminée, voilà que nous apprenons que Chimac entame une nouvelle enquête publique pour l'installation d'une cinquième cuve à insecticides ! La direction prétend que la production ne sera pas augmentée, l'objectif étant d'éviter diverses manipulations et transvasements. Il n'empêche que cela révèle une grande capacité d'improvisation (ou un calcul douteux ?), car la direction aurait pu y penser avant ! Nous demanderons naturellement un maximum de garanties (installation préalable d'arrosage automatique, de filtres pour épurer l'atmosphère, etc.)

Dans l'ensemble de la démarche, le positif est que les riverains ont commencé à s'inquiéter des pesticides, surtout les parents qui ont des enfants en bas âge. Dans des quartiers considérés comme "défavorisés", en butte à de nombreuses pollutions, aux revenus plutôt bas, peu informés des problèmes modernes (alimentation saine ou polluée, matériaux de construction écologiques ou conventionnels, détergents et cosmétiques dangereux ou non pour la santé...), une résistance est née.

Michel NEJSZATEN (porte-parole du comité des riverains de Chimac et Agriphar)

La situation en novembre 2011

L'entreprise a exécuté la plupart des travaux exigés par le permis. L'entreprise pollue aussi beaucoup moins qu'avant: filtres plus performants pour éliminer les gaz nuisibles et les poussières, station d'épuration de l'eau améliorée, égouttage renouvelé, etc.

Le chemin d'évacuation pour les riverains obligés de passer près de l'usine en cas d'accident est terminé et il a été inauguré le 1 juin 2011.

L'assainissement des terres polluées est en route, avec malheureusement des insuffisances, puisque de terres infectées par des pesticides seront seulement placées sous surveillance.

D'autres demandes de permis ont eu lieu pour ajouter des cuves, agrandir le local de bain-marie, etc. A chaque fois, des mesures sévères accompagnent les autorisations.

Le comité des riverains reste vigilant, car la direction ne lui inspire toujours pas confiance. Peut-être reviendra-t-il prochainement à la charge pour que les pesticides interdits dans l'UE et stockés sur place soient écartés.